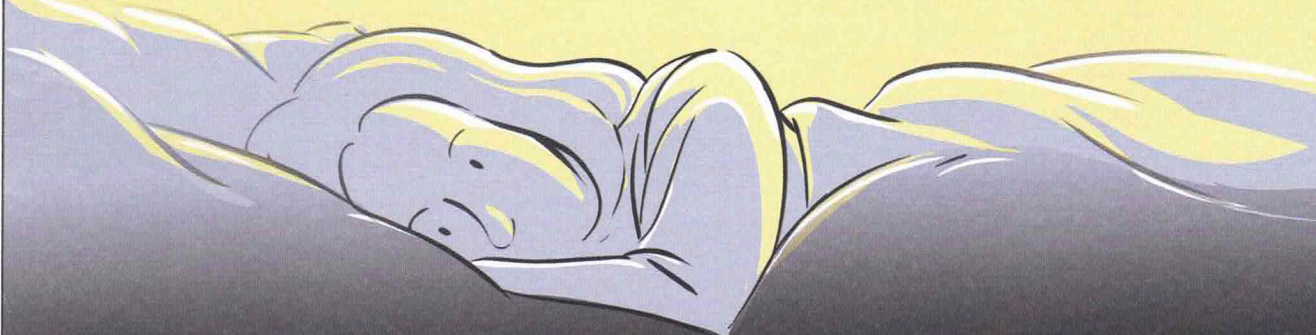


Nous avons vaincu. Et pourtant, à Choisir, nous trouvions que le texte était trop restrictif. Il comprenait l'autorisation parentale pour les mineures, un délai de réflexion obligatoire, l'IVG était non remboursée et limitée à dix semaines de grossesse. Enfin, il y avait une clause de confidentialité que certains chefs de service étendaient abusivement à tout l'hôpital.



Mais cette bataille remportée pour la liberté des femmes ouvrait sur un autre combat : celui de la dignité.



HÉ!! PSTITIIIIIIIIIIIT



La miss, tu viens prendre un verre ?

Si l'on avait reconnu aux femmes le droit de maîtriser leur fécondité, leurs corps étaient toujours convoités, asservis, violés.

RAS LE VIOL

Il était caractéristique que le viol, si fréquent, soit si peu poursuivi. Pourquoi un millier de plaintes seulement chaque année ? Pourquoi cette parole des femmes toujours mise en doute ?

C'est bien simple, on enquête sur la moralité de la plaignante. Son témoignage est systématiquement mis en doute.



Et si l'affaire vient en justice ce sera parole contre parole. Les condamnations sont rares.

Elle était consentante, monsieur le président.



Le grand mot derrière lequel s'abritait la culture du viol était

LE CONSENTEMENT

Jamais il n'a été question du consentement pour tout autre crime.



En revanche, le consentement était au centre de l'enquête et du procès pour viol.



Le viol était donc le seul crime pour lequel la victime se sentait coupable de ce qui lui arrivait.



Les femmes l'avaient bien cherché. C'était la rançon de leur liberté, disaient les moralistes... Et quand les violeurs passent en justice, c'est toujours devant le tribunal correctionnel. On ne va pas encombrer les Assises pour si peu.



S'ils sont condamnés ils écopent d'une amende, d'un sursis, quelques mois de prison tout au plus.